



RÈGLEMENT DE L'APPEL À INITIATIVES

1 - Ambition :

Faire des 60 ans du Parc national, un **grand évènement collectif et festif** nourri tout au long de l'année 2023 d'**actions des uns et des autres** pour célébrer ensemble cet anniversaire et faire rayonner cet espace protégé et ses patrimoines auprès d'un **public large**.

2 - Contexte :

Le 6 juillet 2023, le Parc national de la Vanoise fêtera ses 60 ans. L'établissement public du Parc souhaite, au-delà des évènements qu'il est susceptible d'organiser tout au long de l'année 2023 avec ses partenaires, lancer une dynamique basée sur les initiatives locales des acteurs du territoire. Le Parc entend faire de cette année symbolique un temps fort dans la vie du territoire et dans le lien entre les habitants, les acteurs du territoire et l'établissement public du Parc.

En lançant l'appel à initiatives « 60 ans, Vanoise au cœur », il invite les acteurs des communes du Parc national de la Vanoise, du territoire savoyard et de l'arc alpin à proposer et organiser des actions. Toutes les initiatives en lien avec la nature, la biodiversité, le paysage, la montagne, le terroir, la vie dans les vallées du massif de la Vanoise, portées par tout type d'acteurs privés ou publics, peuvent être proposées au titre de cet appel à initiatives. Les initiatives pourront être de nature très diverse, allant de l'animation à destination des scolaires à la production d'expositions, en passant par des manifestations thématiques et des chantiers collectifs.

Les actions sélectionnées contribueront à une dynamique de partage des enjeux et du patrimoine avec la famille élargie du Parc, espace naturel d'exception et bien commun. Elles permettront de faire de cet anniversaire une année de convivialité, de rencontres, d'échanges et de fêtes !

3 - Objectifs stratégiques :

Les actions doivent faire **écho aux missions et valeurs** portées par le Parc : protection de la nature, des paysages et du patrimoine, accueil adapté du public et sensibilisation à l'environnement, développement des activités locales compatibles avec la biodiversité (pastoralisme, sport de nature, alpinisme, etc). Elles pourront couvrir des **domaines larges** (cités pour information et inspiration - liste non exhaustive) : La nature, la biodiversité, l'humain, le paysage, la montagne, le terroir, la vie dans les vallées, ...

Elles s'inscriront dans au moins un des 3 objectifs suivants :

- **Réunir et fêter notre famille** dans cet espace préservé qui fait notre fierté !
- **Imaginer l'avenir**, forts de 60 ans d'expérience, de recherche et d'innovation
- **Partager cette richesse**, dans l'esprit et le respect des lieux, avec le plus grand nombre

Les petits + pour votre initiative : Afin de sortir du cadre usuel des actions conduites chaque année par le Parc ou sur le territoire du Parc, seront particulièrement appréciées les initiatives qui mobiliseront du public ou le mode participatif citoyen, le portage collectif et partenarial ainsi que l'innovation et la créativité.

Les initiatives pourront prendre **toutes les formes possibles** (ex : exposition, concert, conférence, fête locale, spectacle, visite guidée, chantier participatif, animation, stage, compétition, concours, atelier artistique, projet scolaire, etc).

4 - Engagements réciproques et modalités de soutien du Parc national de la Vanoise :

Par le biais de cet appel à initiatives, les porteurs d'initiatives et le Parc national formulent le souhait de contribuer mutuellement à une dynamique de partage autour du Parc, espace naturel d'exception et bien commun.

Cette logique de complémentarité et de réciprocité suppose donc des engagements respectifs.

1. **Engagement du porteur d'initiative** : Avoir la capacité financière et matérielle de mettre en œuvre l'action par ses propres moyens (principe d'auto-portage)
2. **Engagement du Parc national** : les porteurs retenus :
 - Pourront arborer les couleurs « 60 ans du Parc national de la Vanoise ». Le porteur pourra s'en prévaloir. Un kit de communication lui sera remis ;
 - Seront visibles dans le programme officiel des festivités, et relayées par les actions de communication du Parc ;
 - Seront mises en relation par thématiques pour développer des synergies ;
 - Pourront faire l'objet, sous réserve des ressources du Parc, d'un soutien en ingénierie (ex : mise à disposition d'éléments de connaissance, d'outils pédagogiques ou de valorisation du patrimoine, etc) et/ou d'une présence d'un personnel de l'établissement.

À noter que le Parc national **retiendra toutes les initiatives pertinentes** et certaines pourront être identifiées comme « **Coup de cœur** » du comité de sélection. Ces dernières seront particulièrement mises en valeur à l'occasion des commémorations officielles et pourront recevoir un **prix** allant jusqu'à 2000 €.

5 - Règles d'éligibilité :

L'appel à initiatives vise à soutenir des actions qui répondront aux critères d'éligibilité énoncés ci-dessous. Sans respect de ces critères, la candidature ne pourra pas être instruite.

- **Cible de l'initiative** : L'action devra associer un public, d'une manière ou d'une autre, dans le faire ensemble ou le partage. Tous les publics sont possibles. La participation du public à l'action pourra être gratuite ou payante mais avec une politique tarifaire attractive.
- **Période et durée** : L'action peut porter sur une demi-journée comme sur toute l'année 2023. Elle peut également démarrer en 2022 mais doit avoir un temps fort dédié en 2023 (ex : pour les projets éducatifs scolaires)
- **Périmètre géographique** : L'action doit se dérouler prioritairement en Vanoise, toutefois cette dernière peut être délocalisée sur un autre territoire de l'Arc alpin si le porteur d'initiative est dans l'incapacité matérielle d'organiser l'action en Vanoise.
- **Objectif(s) visé(s)** : L'action doit faire écho aux missions et valeurs portées par le Parc national. Elle devra s'inscrire obligatoirement dans une des 3 objectifs stratégiques précités (paragraphe 3).

6 - Critères et modalités de sélection :

Les dossiers seront examinés sur les points successifs suivants :

- **Recevabilité administrative** du dossier (complétude)
- **Éligibilité** de l'initiative : cible, périmètre géographique, période - durée et objectif
- Enfin **évaluation technique** de la pertinence et de la portée de l'initiative par un **comité de sélection** composé d'administrateurs et d'agents du Parc national de la Vanoise. Les porteurs d'initiatives sélectionnées seront informés des résultats par courrier du Parc national.

7 - Modalités de dépôt des candidatures :

Dépôt des candidatures : en ligne sur Démarches Simplifiées

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appele-a-initiatives-60-ans-vanoise-au-coeur>

Appel à initiatives en **4 vagues**, périodes de dépôt :

- du 15 juin 2022 au 15 octobre 2022
- du 1^{er} novembre 2022 au 15 décembre 2022
- du 1^{er} janvier 2023 au 15 mars 2023
- du 1^{er} avril 2023 au 15 août 2023

8 - Informations et contacts :

Courriel : accueil@vanoise-parcnational.fr

Site internet : <https://bit.ly/3xkrvKv>

